

PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Service de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle Environnement et Procédures Publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisible (PPRNP) d'AYZAC-OST

Le public est informé que, par arrêté préfectoral de ce jour, une enquête publique complémentaire est ouverte, **durant 16 jours consécutifs, du jeudi 11 juillet 2019 à 9 heures au vendredi 26 juillet 2019 inclus, jusqu'à 17 heures**, sur les modifications apportées au dossier de la commune d'Ayzac-Ost initialement mis à l'enquête publique du 16 janvier 2018 au 15 février 2018 en vue de l'approbation des PPRNP prescrits sur les communes d'Agos-Vidalos, Ayzac-Ost, Boô-Silhen, Ger et Lugagnan et de la révision du PPRNP de la commune de Geu.

Le dossier de PPR de la commune d'Ayzac-Ost soumis à cette enquête complémentaire a été modifié par rapport au dossier initial de la manière suivante :

- intégration des résultats de la modélisation dans la carte d'aléas et modification en conséquence de la carte réglementaire,
- prise en compte partielle des observations de la commune sur le zonage réglementaire.

Toute information sur ce projet pourra être demandée auprès des services de la Direction départementale des Territoires - Bureau Risques Naturels et Technologiques - 3 rue Lordat - 65013 Tarbes cedex - contact : Michel BREARD - Tél. 05 62 51 40 93 – michel.breard@hautes-pyrenees.gouv.fr

M. Tony LUCANTONIO, directeur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par le tribunal administratif de Pau.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, constitué des pièces du dossier d'enquête initial, du rapport technique de la modélisation et du projet de PPRN d'Ayzac-Ost intégrant les résultats de la modélisation et certaines observations de la commune sur le zonage réglementaire :

- en version papier, à la mairie d'Ayzac-Ost, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique en libre accès à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost, les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14h à 16h30 ;

* sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, pendant toute la durée de l'enquête ci-dessus indiquée, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Ayzac-Ost

- envoyées par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Ayzac-Ost (Mairie – 65400 AYZAC-OST)

- transmises par courriel à ddt-enquete-publique@hautes-pyrenees.gouv.fr en inscrivant en objet du courriel « observations enquête PPR Ayzac-Ost ». Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront annexées au registre de la mairie siège d'enquête et consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse précitée. Toute observation, tout courrier ou courriel réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17 heures le vendredi 26 juillet 2019, ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences organisées, à la mairie d'Ayzac-Ost, les jeudi 11 juillet 2019 de 9 à 12 heures et vendredi 26 juillet 2019 de 14 à 17 heures.

Dans les 15 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions motivées au titre de l'enquête complémentaire. Toute personne pourra en demander communication, à ses frais à la Préfecture (Pôle Environnement – Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9) et en prendre connaissance, pendant un an, en mairie d'Ayzac-Ost, à la Direction Départementale des Territoires et sur le site internet des services de l'Etat (<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>).

A l'issue de la procédure, le Préfet des Hautes-Pyrénées prendra la décision d'approuver ou pas le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) de la commune d'Ayzac-Ost.

Tarbes, le 11 JUIN 2019

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



Samuel BOUJU